

9. Investissement

Les entreprises canadiennes vont continuer de se heurter à des obstacles, dont l'interdiction d'investir, la restriction de l'étendue des activités commerciales, les critères de rendement, l'obligation d'obtenir l'autorisation d'investir et les conditions de résidence. Les différents accords conclus par le Canada en matière d'investissement sont donc importants pour les entreprises canadiennes parce qu'ils assurent à ces dernières des conditions d'investissement à l'étranger qui sont prévisibles. Les règles internationales n'empêchent pas le Canada de réglementer dans l'intérêt public, étant donné que les investisseurs étrangers doivent respecter les lois et les règlements (sur la santé, le travail ou l'environnement, par exemple) au même titre que les investisseurs canadiens. Il en est de même pour les entreprises canadiennes présentes en sol étranger.

Accords d'investissements bilatéraux

Depuis 1989, le Canada a conclu 23 accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements étrangers. Ces accords offrent aux entreprises canadiennes la garantie que les règles régissant leurs investissements resteront conformes aux normes d'équité et de prévisibilité établies. Une liste complète des APIE conclus par le Canada figure à www.international.gc.ca/tna-nac/fipa_list-fr.asp. En 2006, le Canada a signé un APIE avec le Pérou. Il mène aussi des négociations sur un APIE avec la Chine, l'Inde et la Jordanie et a des entretiens préliminaires avec le Vietnam, l'Indonésie et le Koweït.

Autres initiatives régionales et bilatérales

Les chapitres qui portent sur l'investissement sont un élément important de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC). Le chapitre sur l'investissement de l'ALENA est le fondement des dispositions en la matière de l'ALECC et de la plupart des APIE conclus par le Canada. De plus, l'investissement est l'un des thèmes des négociations de libre-échange du Canada avec la Corée, Singapour et le Groupe des quatre de l'Amérique centrale (le C4) : El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. Pour plus

d'information sur les accords de libre-échange du Canada et les négociations, veuillez consulter www.international.gc.ca/tna-nac/reg-fr.asp.

Enfin, le Canada participe aux discussions sur l'investissement dans le cadre régional du Forum de coopération économique Asie-Pacifique. Les économies de l'APEC s'emploient à libéraliser leurs régimes d'investissement par des plans d'action individuels facultatifs. Le plan du Canada peut être consulté sur le site Web à www.apec-iap.org/ (en anglais seulement).

Responsabilité sociale des entreprises

Le gouvernement du Canada attend des entreprises canadiennes qu'elles exercent leurs activités d'une manière socialement responsable, tant au pays qu'à l'étranger. À cette fin, il les encourage fortement à observer des normes de responsabilité sociale, comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les Principes directeurs de l'OCDE sont un cadre de normes volontaires approuvées par les gouvernements, qui décrivent ce qui constitue une ligne de conduite responsable en affaires. Ils contiennent des recommandations sur des questions telles que la protection de l'environnement, les normes de base à suivre en matière de main-d'œuvre, la lutte contre la corruption et le respect des droits de la personne. Les Principes directeurs s'appliquent aux entreprises multinationales établies au Canada et aux entreprises canadiennes ayant des activités à l'étranger. La conformité à ces principes directeurs est particulièrement importante dans les pays où la structure de gouvernance est faible.

En juin 2005, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI) a déposé le rapport intitulé *L'Exploitation minière dans les pays en développement – La Responsabilité sociale des entreprises*. En réponse à ce rapport, le gouvernement du Canada a tenu quatre tables rondes nationales entre juin et novembre 2006 sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises et du secteur canadien de l'extraction dans les pays en développement. Les tables rondes, qui ont eu lieu à Vancouver, Toronto, Calgary et